

Règlements Généraux de l'Œuvre du "Chez-Nous du Soldat"

I.—**NOM**:—Le "Chez-Nous du Soldat".

II.—**BUT**: Remplacer pour les soldats le foyer absent avec tout ce qu'il comporte de réconfort pour le cœur et de sécurité pour l'âme.

III.—**DIRECTION**: Le Conseil particulier de la Société St-Vincent-de-Paul de Québec, sous le contrôle spirituel des RR. PP. Jésuites et ayant à ses ordres un Comité général de direction auquel supplée, pour les affaires de routine, un Comité exécutif qui s'adjoit diverses commissions.

Le fonctionnement des Comités et des Commissions est le même que celui des Conférences de la Société.

IV.—**COMITÉ GÉNÉRAL DE DIRECTION**: Il se compose d'un Aumônier honoraire qui est d'office l'Aumônier actif de la Société St-Vincent-de-Paul; d'un Président honoraire qui est le président général de la dite Société; d'un Aumônier actif fourni par la Compagnie de Jésus; d'un Président actif; d'un Vice-président; d'un secrétaire et son assistant; d'un trésorier et son assistant.